

CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – BLANCHARD - PERRINET – CHENOT - SOUDET – TAUPIN - BARBIER - Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD – LE MOUEL - BOURREAU

Nicolas BONNEFOY a donné procuration à Caroline CLOCHARD

Les convocations individuelles et l'ordre de jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 23 mai 2024. L'ordre du jour a été affiché le 23 mai 2024.

Secrétaire de séance Brigitte TAUPIN

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2024 est approuvé

La séance est ouverte à 19h31

DELIBERATION

- Bail Commercial avec la SEM.VIE prise d'effet au 1^{er} janvier 2024
- Bail maison rurale de santé
- Décision modificative n°1 budget assainissement
- Convention de mises à disposition de services avec la CDCVSB
- Création d'un emploi saisonnier

AJOUT

- Règlement LICENCE IV
- Régularisation facture épicerie

DELIBERATION

- Bail Commercial avec la SEM.VIE prise d'effet au 1^{er} janvier 2024

La trésorerie nous demande de reprendre la délibération du bail commercial signé avec la SEM.VIE afin d'y indiquer précisément la date à laquelle la Commune en est devenu locataire soit au 1^{er} janvier 2024 afin de régler les deux premiers trimestres de loyer.

- Bail maison rurale de santé

Les infirmières doivent prendre leur poste au sein de la maison rurale de santé à compter du 1^{er} juin, c'est pourquoi il convient de délibérer sur le bail professionnel.

- Décision modificative n°1 budget assainissement

Il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 67

673 : 200.00€

Chapitre 011 :

61523 : -200.00€

TOTAL : 0.00€

- Convention de mises à disposition de services avec la CDCVSB
- Le montant annuel se décompose comme suit :

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le montant reversé par la CDCVSB pour la mise à disposition des services par la commune

Les montants retenus sont les suivants :

- Entretien voirie : 35.65€ brut par heure effectuées = 9 960.73€
- Entretien des toilettes publics 18.54€ brut par heure effectuées = 1 001.16€

Soit un total de 10 961.89 euros

- Création d'un emploi saisonnier

Comme chaque année, afin de soulager Sébastien et Jacky sur certaines tâches d'espaces verts durant les congés, la commune embauche un, voire deux, jeunes en été, cette année une candidature nous est parvenue, (nous devons effectuer quelques vérifications concernant sa situation en France avant de lui préparer son contrat) un jeune de Saint Georges qui travaillera durant le mois de juillet

- Règlement LICENCE IV

La trésorerie nous a interpellé sur la rédaction du bail dans lequel est indiqué le règlement de la licence IV.

En effet, n'ayant toujours pas reçu les documents officiels de la préfecture nous n'avons demandé aucun règlement pour cette licence à Olivier RAOUL.

C'est pourquoi il convient de préciser sur une délibération les motifs de non règlement.

- Régularisation facture épicerie

Les démarches auprès de EDF n'ayant pas encore été faites, il convient de la même manière que pour la licence IV de délibérer afin de demander le remboursement des frais d'électricité à Olivier RAOUL pour la trésorerie.

La séance est close à : 20h00

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	